

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr. Trois mois... 11 » Par la poste... 13 » En N°... 20 Les abonnements commencent à toutes les époques.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 15 avril.

On écrit de Vienne, le 11 avril : Un rescrit autographe de S. M. en date du 8 convoque les états de Hongrie pour le 3 juin prochain. Le premier grand-maître de la cour, prince Colloredo, ira à Presbourg pour prendre les arrangements nécessaires pour la réception de la cour, S. M. ayant l'intention d'ouvrir la diète en personne. La diète ne siègera que pendant 4 mois; dès que les affaires les plus urgentes seront terminées, elle sera prorogée au mois d'avril 1840. Bien que M. O'Sullivan de Grass n'agisse ici que dans la sphère d'un homme privé, il n'est guère permis de douter cependant que sa présence ne contribue puissamment à applanir les différends qui existent entre l'Autriche et la Belgique.

ANGLETERRE. — Londres, le 13 avril.

Le Dublin Evening Post annonce que toute l'Irlande est en mouvement, et que d'un bout du pays à l'autre les réformistes montrent leurs forces et proclament leur solennelle résolution de ne pas souffrir le rétablissement de la domination orange. Des meetings ont lieu à cet effet dans presque toutes les parties de l'Irlande.

On écrit de Liverpool, le 13 avril : Le dîner auquel avait été invité M. O'Connell a eu lieu au théâtre de la Reine. Il y avait 700 couverts, mais il est venu un bien plus grand nombre de convives.

M. O'Connell a prononcé un discours énergique, dans lequel il a dit qu'il appuyait aujourd'hui le ministère à cause de sa juste administration en Irlande, mais que cependant il n'approuvait pas la politique qui consisterait à faire peu ou rien et qu'il se prépare à tenter une réforme générale pour toutes les parties du royaume.

FRANCE. — Paris, le 18 avril.

L'ambassadeur de Perse s'est rendu hier, à une heure et demie, aux Tuileries, dans une voiture magnifique, attelée de huit chevaux. Il a été reçu par le roi, qui s'est entretenu longtemps avec lui.

Hier matin, M. Passy, président de la chambre des députés, est allé chez le roi.

Dans la journée, S. M. a reçu en audience particulière M. le maréchal Soult.

On disait à la chambre que M. Passy, appelé par le roi, aurait déclaré à S. M. qu'il ne pourrait entrer dans un ministère qu'avec MM. Thiers et Guizot.

Tous les journaux reconnaissent et le public pense comme eux qu'il n'y a pas de véritable majorité, de supériorité bien positive, de l'un ou de l'autre côté dans la chambre. Chacune des opinions des centres a remporté un avantage compensé par un échec. Enfin aujourd'hui même, il paraît vouloir se présenter une occasion pour les deux nuances de se dessiner d'une manière plus tranchée. La chambre aura à choisir pour la vice-présidence entre MM. Jacqueminot et Etienne. Le 1er est l'homme essentiel, influent des anciens 221. Son dévouement au ministère du 15 avril, ses sympathies politiques sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de dire qu'avec lui triomphera, s'il a la majorité, le centre droit. Le second est l'homme du centre gauche, le rédacteur de l'adresse anti-ministérielle, le rédacteur du Constitutionnel, l'ami de M. Thiers. Le centre gauche obtiendra un véritable triomphe, s'il parvient à assurer le succès de cette candidature.

Une des premières et des plus honorables maisons de banque de Marseille vient d'être obligée de suspendre ses paiements. Néanmoins l'état des affaires présente, à ce que l'on assure, un actif excédant de plus d'un million, le passif qui s'élève à près de

deux millions et demi. On espère donc que la liquidation pourra s'effectuer à l'amiable.

Les Treize, opéra-comique en trois actes, joué sur le théâtre de la bourse, a obtenu un succès d'enthousiasme dont la meilleure part revient de droit à l'auteur de la partition, M. Halevy. Les paroles sont de MM. Scribe et Duport.

A la fin de la séance d'hier, la chambre des députés s'est occupée de la nomination des vice-présidents. Le nombre des votans était de 429, la majorité absolue 215. Au premier tour de scrutin, M. Calmon ayant obtenu 329 voix, M. Cunin-Gridaïne 221, et M. Teste 218, ont été proclamés vice-présidents. Le général Jacqueminot en a obtenu 208, M. Etienne 206 et M. Ganneron 204.

Aujourd'hui, la chambre a procédé à l'élection des deux autres vice-présidences. Voici le résultat du scrutin : Nombre des votans 428, majorité absolue 215. M. Etienne 212, M. Jacqueminot 211, M. Ganneron, 2, M. Dufaure 2, M. Passy 1. Aucun de MM. les candidats n'ayant obtenu la majorité, il est immédiatement procédé à un second tour de scrutin. Plusieurs députés qui n'avaient pas pris part au premier tour de scrutin, arrivent et déposent leur vote.

Au moment où M. le président vient de déclarer le scrutin fermé, M. Joly qu'on était allé chercher, ainsi que plusieurs autres de ses collègues absents ou malades, accourt en toute hâte pour déposer son vote.

Au centre, avec force : Non, non, cela est impossible; le scrutin est fermé pour tout le monde. Violent tumulte à gauche.

On procède au dépouillement du scrutin : nombre des votans 425; M. Etienne, 212; M. Jacqueminot, 209; deux billets blancs. En conséquence, M. Etienne est proclamé vice-président. On procède à l'élection des secrétaires.

BULLETIN DE LA BOURSE. — Voir la cote à la 4e page.

FLUCTUATIONS : Trois p. c. après la bourse 81 40. Belges 5 p. c. fin courant 73 00 72 70 72 50. Coupons de la Banque de Belgique 45. Dette active d'Espagne 20 1/8 1/4 1/2.

La hausse sur les fonds français continue. Il y a eu aujourd'hui de nombreux acheteurs, et les cours ont été poussés jusqu'à 81 47 1/2. On était à ce cours quand le bruit a couru que M. Etienne avait été élu vice-président à une assez forte majorité. Les cours ont alors un peu fléchi sur cette nouvelle, pour fermer à 81 40 fin courant demandé. Ces bruits n'ont pas influé sur le 5 p. c. qui a constamment été demandé, on ferme à 110 55 fin courant. Banque de France 2670. Caisse Lafitte 1060 et 5215. Les fonds belges sont en hausse aujourd'hui : 5 p. c. 72 50 au comptant 72 50 fin avril. Le 5 p. c. à terme était fort recherché. Le 5 p. c. n'a pas été coté. Les banques également bien tenues 732 50 755. Fonds espagnols : l'actif offert au commencement de la bourse à 20 1/8, a repris pour fermer à 20 1/2, 1/4 mieux qu'hier, du reste très-peu d'affaires, passive 45/8, différée nouveau 9.

HOLLANDE.

Nous lisons ce qui suit dans le Provincial D'agblad, de Bois-le-duc :

Nous nous réjouissons de pouvoir annoncer que S. A. R. le prince feld-maréchal commandant en chef de l'armée a donné l'ordre de laisser écouler les inondations des polders d'Empel, de Meerwyck, d'Eigen et du haut et bas Hemaal et qu'il y a tout espoir que l'ordre de faire cesser toutes les autres inondations artificielles ne tardera pas à suivre.

Le tableau peint par l'habile Portman d'Amsterdam, qui sera offert aux regards de S. A. I. le grand duc dans la maisonnette de Pierre le Grand à Zaandam, représente le Czar portant le vêtement du Zandammois de cette époque, assis dans un angle de la première pièce où l'on voit le garde manger et une partie de la cheminée. Le grand homme tient de la main droite un compas et fait de la gauche un mouvement qui dénote de la préoccupation. Il a, devant lui sur la table, un livre de Witsen sur l'art de la construction navale, des instruments de dessin et des outils de charpentier dans la forme de l'époque. Ses

CHAPITRE IV. — Privations.

J'ai été privé de trois grandes jouissances de l'espèce humaine : du vol, de la gourmandise, et de l'orgueil.

CHAPITRE V. — Époques mémorables.

A 50 ans j'ai renoncé à la danse, à 40 ans à plaire au beau sexe, à 50 ans à l'opinion publique, à 60 ans à penser, et je suis devenu un vrai sage, ou égoïste, ce qui est synonyme.

CHAPITRE VI. — Portrait au moral.

Je fus entêté comme une mule, capricieux comme une coquette, gai comme un enfant, paresseux comme une marmotte, actif comme Bonaparte, et le tout à volonté.

CHAPITRE VII. — Résolution importante.

N'ayant jamais pu me rendre maître de ma physionomie, je lâchai la bride à ma langue et je contractai la mauvaise habitude de penser tout haut. Cela me procura quelques jouissances, et beaucoup d'ennemis.

CHAPITRE VIII. — Ce que je fus et ce que j'aurais pu être.

J'ai été très-sensible à l'amitié, à la confiance; et si je fusse né pendant l'âge d'or, j'aurais été peut-être un bon homme tout à fait.

CHAPITRE IX. — Principes respectables.

Je n'ai jamais été impliqué dans aucun mariage, ni aucun commerce. Je n'ai jamais recommandé ni cuisinier, ni médecin; par conséquent, je n'ai attenté à la vie de personne.

CHAPITRE X. — Mes goûts.

J'ai aimé les petites sociétés, une promenade dans les bois. J'avais une vénération involontaire pour le soleil, et son coucher m'attristait souvent. En couleurs, c'était le bleu, en manger le bœuf au raiford, en boisson l'eau fraîche, en spectacle la comédie et la farce, en hommes et en femmes les physionomies ouvertes et expressives. Les bossus des deux sexes avaient pour moi un charme que je n'ai jamais pu définir.

CHAPITRE XI. — Mes aversions.

J'avais de l'éloignement pour les sotts et pour les faquins, pour les femmes intrigantes qui jouent la vertu, un dégoût pour l'affectation; de la pitié pour les hommes teints et les femmes farcies, de l'aversion pour les rats, les liqueurs, la métaphysique et la rhubarbe, de l'effroi pour la justice et les bêtes enragées.

CHAPITRE XII. — Analyse de ma vie.

J'attends la mort sans crainte, comme sans impatience. Ma vie a été un mauvais mélodrame à grand spectacle, où j'ai joué les héros, les tyrans, les amoureux, les pères nobles, mais jamais les valets.

CHAPITRE XIII. — Récompense du Ciel.

Mon grand bonheur est d'être indépendant de trois individus qui régissent l'Europe. Comme je suis assez riche, le dos tourné aux affaires et assez indifférent à la musique, je n'ai par conséquent rien à démêler avec Rothschild, Metternich et Rossini.

traits expriment cette profonde application que doit faire naître une étude à laquelle la Russie doit les grandes choses dont son Czar a doté.

Pour le portrait M. Portman a consulté celui qui se trouve au Musée de Moor que le Czar aimait tant à contempler. Pour les vêtements, le peintre a suivi le tableau de C. Koedyk, représentant Pierre 1er, chez Witsen en compagnie de Hudde, qui orne maintenant le cabinet de M. C. Mojet. M. Portman a fait hommage de son tableau à S. A. I. et R. M. la princesse d'Orange qui a daigné l'accepter et lui donner la destination flatteuse dont nous venons de parler.

On lit dans le Handelsblad, sous la date du 17 :

« Nous apprenons positivement que l'on comptait à Londres que le traité serait signé hier ou aujourd'hui par le plénipotentiaire belge par suite de l'autorisation qui lui a été expédiée de Bruxelles. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 19 avril.

Le Moniteur fait connaître que toutes les demandes de bourses d'études qui sont soumises à l'avis des jurys d'examen, dans leur session du mois d'août, devront être parvenues au ministère de l'intérieur avant le 1er juillet prochain. Ce journal indique les formalités à suivre. Les titulaires actuels des bourses de l'état doivent également faire une demande, s'ils désirent en obtenir la continuation pour l'année prochaine.

Ce matin, le tribunal correctionnel a eu à juger en degré d'appel, un des individus condamnés par le tribunal de simple police à 5 jours d'emprisonnement pour avoir proféré, le 18 février, sur la place de la Monnaie les cris : A bas les tyrans, les traitres! les 24 articles! point de morcellement. Des témoins à décharge ont déclaré que le prévenu et plus de 500 autres individus ont crié à bas les 24 articles, point de morcellement, et aucune autre expression; l'avocat Jottrand a plaidé pour l'appelant et a rappelé au tribunal l'acquiescement de juillet dernier des 10 jeunes gens qui avaient fait partie des attroupelements formés en mai dernier lors de l'arrivée de la députation luxembourgeoise, et a invoqué l'indulgence du tribunal; l'appelant a été déchargé de l'emprisonnement et l'amende a été réduite à 12 fr.

M. C.-L. Hanssens vient de terminer un grand-opéra en 5 actes qu'il destine au théâtre de Bruxelles. Cet ouvrage augmentera sans doute la réputation que cet artiste s'est acquise par un grand nombre de brillantes créations musicales.

Bruxelles, le 19 avril. — (5 heures). — Les obligations nationales fixent pour ainsi dire exclusivement l'attention des spéculateurs, le mouvement ascensionnel se continue, et les transactions sont importantes et multipliées les autres valeurs sont moins recherchées. Les élections à la vice-présidence de la chambre des députés, étaient diversement jugées.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4, 5 p. 100 1/2 A. 4 p. c. 91 1/4, 5 p. c. 715/8 A. jouissant d'une préférence marquée. Société Générale titres en nom 775 P., certificats au porteur émission de Paris 1648 A.; Société de Mutualité 1050 (105); Banque de Belgique 715 (71 1/2) A., Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (100).

L'actif espagnol, malgré la hausse de Paris, n'a pu se relever de la dépréciation dont il a été frappé hier après la cote, on l'a fait à 16 1/8, il reste ainsi A. 16 3/8 cours 16 1/4 P.

Le courrier de Hollande n'est pas arrivé.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile de colza sur les prix rabaisés un peu mieux avec peu d'affaires; rien en graines grasses; tourteaux sans demandes.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 16 1/8 1/4.

LIÈGE, LE 20 AVRIL.

Un comité provisoire a été institué pour recueillir les dons et distribuer les secours aux malheureuses familles des victimes qui ont péri dans la houillère de Horloz. Il se compose des membres de l'administration communale de St.-Nicolas et ne semblent relever d'aucune autorité supérieure. Nous croyons cependant

Feuilleton.

MEMOIRES DU COMTE DE ROSTOPTCHINE.

ÉCRITS EN DIX MINUTES.

Son mot sur Fouché, Talleyrand et Potier. — Anecdote de la pelisse.

Une dame dit un jour au comte de Rostoptchine qu'il devrait écrire ses Mémoires. Le lendemain, le comte lui apporta un petit rouleau : « Qu'avez-vous là? » lui demanda cette dame. — « Je me suis conformé à vos ordres, répondit-il; j'ai rédigé mes Mémoires; les voici. » — La dame ne fut pas surprise de la promptitude de cette rédaction, et ne s'attendait nullement à la lecture du morceau suivant, dont la tournure spirituelle et piquante nous paraît rappeler la touche de Voltaire (1)

MES MÉMOIRES, OU MOI AU NATUREL, ÉCRITS EN DIX MINUTES.

Table des chapitres.

I. Ma naissance. — II. Mon éducation. — III. Mes souffrances. — IV. Privations. V. Époques mémorables. — VI. Portrait au moral. — VII. Résolution importante. — VIII. Ce que je fus, et ce que j'aurais pu être. — IX. Principes respectables. — X. Mes goûts. — XI. Mes aversions. — XII. Analyse de ma vie. — XIII. Récompenses du ciel. — XIV. Mon épitaphe. — XV. Epître dédicatoire.

CHAPITRE I. — Ma naissance.

En 1765, le 12 mars, je sortis des ténébres pour être au grand jour. On me mesura, on me pesa, on me baptisa. Je naquis sans savoir pourquoi, et mes parents remercièrent le ciel sans savoir de quoi.

CHAPITRE II. — Mon éducation.

On m'apprit toutes sortes de choses, et toute espèce de langues. A force d'être impudent et charlatan, je passai quelquefois pour un savant. Ma tête est devenue une bibliothèque dépareillée, dont j'ai gardé la clé.

CHAPITRE III. — Mes souffrances.

Je fus tourmenté par les maîtres, par les tailleurs qui me faisaient les habits étroits, par les femmes, par l'ambition, par l'amour-propre, par les regrets inutiles, par les souverains et les souverains.

(1) Nous devons la communication de ces Mémoires à un spirituel et savant bibliophile, qui y a joints quelques mots sur leur auteur.

CHAPITRE XIV. — Mon épitaphe.

ICI ON A POSÉ

POUR SE REPOSER,

AVEC UNE ÂME BLASÉE,

UN COEUR ÉPUISE

ET UN CORPS USÉ,

UN VIEUX DIABLE TRÉPASSÉ,

MESDAMES ET MESSIEURS, PASSEZ !

ÉPIÏRE DÉDICATOIRE AU PUBLIC.

Chien de public! Organe discordant des passions, Toi qui élèves au ciel et qui plonges dans la boue, qui prônes et calomnies sans savoir pourquoi. Image du Tocsin, Echo de toi-même, Tyran absurde, échappé des petites maisons, extrait des venins les plus subtils, et des aromates les plus suaves. Représentant du diable auprès de l'Espèce humaine. Furie masquée en Charité chrétienne. Public! que j'ai craint dans ma jeunesse, respecté dans l'âge mûr, et méprisé dans ma vieillesse, c'est à toi que je dédie mes Mémoires. Gentil public! Enfin je suis hors de ton atteinte, car je suis mort et par conséquent sourd, aveugle et muet. Puisse-tu jouir de ces avantages pour ton repos et celui du Genre humain !

On lit dans la Biographie universelle et portatif des contemporains, tom. 4, pag. 1168, que « lorsque le comte Rostoptchine vint à Paris on « ne fut pas peu surpris de voir un homme spirituel et aimable dans ce « lui qu'on avait dépeint jusque-là comme un Tartare féroce. » — Cette brutale épithète ne convenait pas davantage à un homme comme le comte Rostoptchine que celle d'incendiaire, dont l'a gratifié malame d'Abrantès dans ses mémoires. — On lui attribue, continue la Biographie, une foule de mots piquants dont nous ne citerons que le suivant. « Je suis venu en « France, disait-il, pour juger par moi-même du mérite réel de trois hom- « mes célèbres, le duc d'Orléans, le prince de Talleyrand et Potier; il n'y « a que ce dernier qui me semble au niveau de sa réputation. » Voici encore une anecdote très piquante, qui a été négligée par toutes les Biographies et que l'on trouve dans le Mercure de France du 21 messidor an X (10 juillet 1802), tom. 9, in 8°, pag. 144: Un jour que l'empereur Paul 1er. était au milieu d'un cercle nombreux où se trouvaient plusieurs princes russes avec le comte de Rostoptchine, son ministre favori : « Dites moi, demanda-t-il brusquement à celui-ci, pourquoi n'êtes-vous pas prince? » — Après un moment d'hésitation sur cette singulière demande, le comte Rostoptchine répondit : « Votre majesté impériale me permettrait-elle de lui en dire la véritable raison? » — « Sans doute. » — « C'est que celui de mes aïeux qui vint de Tartarie s'établir en Russie y arriva en hiver. » — « Eh! que pouvait faire la saison au titre qu'on lui donna? » — « C'est que lorsqu'un seigneur tartare paraissait pour la première fois à la cour, le souverain lui donnait le choix entre une pelisse et le titre de prince. Mon aïeux arriva dans un hiver rigoureux et eût le bon esprit de préférer la pelisse. » Paul rit beaucoup de cette réponse; puis s'adressant aux princes présents : « Allons, messieurs, dit-il, félicitez-vous que vos aïeux ne soient pas arrivés en hiver. »

qu'il serait utile de nommer une commission officielle chargée de régulariser l'emploi des dons obtenus et la distribution des secours. Il suffirait de faire ici ce qui a été fait lors de la catastrophe de l'Espérance. L'autorité provinciale a pris l'initiative et s'est adjoint quelques citoyens honorables et zélés qui, de concert avec elle, ont pris toutes les mesures nécessaires pour assurer à chaque malheureux la part qui lui revenait dans les produits de la bienfaisance publique. Elle n'a point voulu, que, dans l'accomplissement d'un devoir aussi sacré, on pût apporter la moindre partialité, et favoriser, par des considérations d'intérêt personnel, l'un aux dépens de l'autre. Elle avait compris, que, pour donner aux secours recueillis le caractère d'un bienfait durable, et non celui d'une largesse passagère sans résultat réel, il fallait les distribuer avec intelligence, avec justice. C'était penser et agir sagement et tout le monde a approuvé cette marche. Il paraît cependant qu'on ne l'a pas suivie dans les circonstances actuelles et qu'on a exclusivement laissé à la bienfaisance privée, le soin de réparer autant que possible les effets du désastre qui a frappé tant de familles. Nous ne comprenons pas cette indifférence. Cependant, si nous nous trompons, et si une commission avait déjà été nommée pour recevoir les dons et surveiller la distribution des secours, nous prions l'autorité de faire connaître les noms des membres qui la composent. L'incertitude de l'emploi juste et équitable des fonds versés retient beaucoup de personnes charitables. Elles attendent, pour payer leur offrande, qu'une commission régulière, responsable, soit constituée, et c'est en leur nom que nous prions l'autorité administrative de s'occuper au plutôt de cette mesure, qui doit multiplier les secours et prévenir le gaspillage des fonds.

Il existe à Liège une Société de Dames charitables qui s'occupent à distribuer, parmi les familles indigentes et malheureuses, les secours que leurs mains ont recueillis avec un zèle inspiré par le sentiment d'une tendre compassion pour les misères humaines et soutenu par celui d'une bonne action discrètement accomplie. C'est à cette Société que nous avons dû les années précédentes, quelques-unes de ces expositions riches en productions de nos artistes, de nos fabricans, en ouvrages de main faits par nos dames, et dont le produit, augmenté par d'ingénieuses combinaisons, était consacré tout entier au soulagement de la classe souffrante. Une exposition semblable nous avait été promise pour la première quinzaine de ce mois; mais il paraît que des causes, indépendantes de la volonté des Dames fondatrices, en ont fait différer l'ouverture. Ce délai n'aura pas été perdu pour le malheur. Leur zèle va se ramener à la vue de la terrible catastrophe qui vient de plonger dans le deuil et le dénuement, au-delà de soixante familles. Jamais plus belle occasion ne s'est offerte de faire beaucoup de bien et d'obtenir une abondante récolte de productions diverses dont la réunion offrira un coup-d'œil très-intéressant et fera de la prochaine exposition peut-être la plus belle dont nous ayons joui. Il n'est aucun de nos artistes, aucun de nos industriels, aucune de nos dames qui hésitera de répondre à l'appel de la bienfaisance, et de leur apporter le tribut d'une charité généreuse, lorsqu'on saura que le produit en est destiné à secourir les déplorables victimes de la houillère de Horloz.

La cour d'appel de Liège vient d'ouvrir une souscription au profit des malheureuses victimes du coup de feu qui a éclaté le 8 de ce mois à la bure de Horloz. Nous n'en connaissons pas encore le montant; mais tout nous autorise à croire qu'il s'élève assez haut. La magistrature liégeoise n'est jamais restée en arrière dans l'accomplissement d'un devoir d'humanité, et a toujours possédé pour chefs des hommes qui mettaient le plus louable empressement à pratiquer la bienfaisance.

La commission des travaux publics à Liège, s'occupe activement de l'examen de la proposition de M. Capitaine, tendant à remplacer par un pont suspendu en fer, le pont de la Boverie, dont la démolition est arrêtée. Elle a appelé dans son sein pour aujourd'hui, quelques personnes aptes à lui donner tous les renseignements nécessaires sur l'utilité de cette nouvelle construction, notamment MM. Wilmar, ingénieur, Corbisier, administrateur des bateaux à vapeur, Joris, batelier, et Lesoinne, président de la chambre de commerce. Nous ne savons pas positivement quelle est l'opinion de ces messieurs; mais nous sommes assez disposés à croire qu'elle est favorable à la construction d'un pont en fer. La question de l'emplacement doit être également discutée par ces messieurs ainsi que celle de savoir, si, pour ne pas interrompre les communications, on laisserait subsister le pont actuel, jusqu'à l'achèvement du nouveau, dans le cas où ce dernier serait établi sur l'axe de la rue de l'Université.

Il paraît maintenant certain que M. Sansse se voyant dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements, a quitté notre ville. Par suite de cet événement, les artistes ont résolu de se réunir en société. On nous fait connaître que M<sup>me</sup> Genot dont nous avions annoncé l'arrivée pour dimanche, ne viendra pas.

Le retour de S. M. le roi était attendu, pour prendre une décision sur la demande de démission réitérée par M. Ch. de Brouckère, directeur de la Banque de Belgique. L'administration de cet établissement repose tout entière aujourd'hui sur MM. de Brouckère qui persiste à vouloir se retirer, Kock et Deswarte; M. Desmaisières ne pouvant plus être administrateur et M. Anspach, n'ayant point accepté les mêmes fonctions qui lui étaient conférées par l'arrêté royal du 29 mars dernier. L'intérêt des actionnaires et la marche régulière des opérations exigent impérieusement que l'on complète au plus tôt cette administration.

A la suite d'un conseil des ministres qui a été tenu hier au Palais de Bruxelles, sous la présidence du roi, l'ordre a été envoyé à M. Van de Weyer de procéder à la signature du traité final.

C'est le courrier de cabinet Delmoitié qui a été expédié hier au soir avec cette autorisation; il avait été précédé par une estafette qui avait ordre de faire préparer les chevaux dans les relais de Bruxelles à Calais, afin d'accélérer sa marche.

Nous ignorons s'il a été apporté des réserves à l'acceptation, ou si le traité sera signé purement et simplement. (Comm.)

— On lit dans l'Indépendant :  
On nous assure que dans le conseil des ministres tenu jeudi, a dû s'agiter la question des explications définitives à demander encore à la Conférence. On touche, paraît-il, au terme de toutes les difficultés.

— Jeudi, après le conseil des ministres, un courrier a été expédié à Londres par un convoi du chemin de fer, qui est parti à 4 heures de l'après-midi pour Ostende.

— Le Commerce disait hier, et plusieurs répètent d'après lui que le gouvernement vient de conclure un traité de commerce avec l'Espagne. C'est une erreur. Il n'y a pas de traité de commerce. Il s'agit seulement d'une convention abolitive du droit d'aubaine. Nous avons annoncé le fait il y a plus de quinze jours.

— Pendant la 1<sup>re</sup> dizaine du mois d'avril courant, le nombre des voyageurs sur les chemins de fer a été de 46,065; le chiffre des recettes s'est élevé à fr. 94,845 65 centimes.

#### ÉVÉNEMENT DÉSASTREUX.

L'année actuelle a déjà fourni sa part de calamités; après les inondations qui ont porté la terreur dans nos campagnes, est venue l'explosion de la houillère de Horloz qui a fait tant de victimes, voici maintenant un incendie qui, causant de plus grands malheurs encore, provoquera nécessairement la sollicitude du gouvernement et la charité publique.

On nous écrit de Reckem (Limbourg), 18 avril :  
« Hier, vers deux heures après-midi, le feu prit chez le sieur Riprels (Mathieu), boulanger à Stockhem, et en moins d'une heure et demie, cent quatre-vingt-dix-huit maisons ont été la proie des flammes et presque toutes réduites en cendre de fond en comble, ainsi que les meubles et effets qu'elles contenaient. Deux cent treize familles se trouvent plongées dans la misère la plus affreuse. Il ne reste plus debout que trente-et-une maisons de toute la commune, encore doivent-elles leur salut à leur isolement. Les bestiaux ont pu être sauvés, ils courent épouvantés dans les campagnes, et leurs cris ajoutent à la juste terreur d'une scène de désolation dont on ne peut se faire une idée exacte.

Le feu n'est pas encore éteint, bien qu'il y ait plus de 24 heures qu'il dure; on travaille toujours à arrêter ses progrès. Par un sentiment que l'on ne doit pas trop blâmer, il n'est dû de remerciements qu'à une quinzaine de personnes accourues des environs pour porter des secours; les habitants, les malheureuses victimes, attirés par cet affreux sinistre, ne pouvaient montrer beaucoup de courage, chacun travaillait pour son compte. La brigade de gendarmerie est sur les lieux, elle se distingue, se multiplie, par son activité au milieu du danger et les encouragements qu'elle donne aux travailleurs.

« Jusqu'à présent, on ne connaît que deux accidents graves arrivés à des personnes: une demoiselle de 50 ans, a été en partie brûlée, elle est à l'article de la mort; un père de famille a été grièvement blessé par la chute d'un mur.

« La cause de ce terrible incendie est attribuée au boulanger Riprels, qui aurait manqué de précaution en mettant le feu à son four; les flammes se sont propagées avec la rapidité de l'éclair, poussées qu'elles étaient par un très grand vent.

« De toutes les maisons brûlées, un quart environ pouvaient être assurées. On ne peut encore rien dire pour le moment de la perte qui doit être énorme, puisqu'il ne reste plus de traces de 198 maisons; lorsque le feu sera entièrement éteint et qu'on aura pris des renseignements sur tout ce qui a été consumé, on pourra faire l'évaluation approximative des dégâts.

Nous n'ajouterons rien à ce récit affligeant, un aussi grand désastre se passe de commentaires, il parle de lui-même. (Commerce.)

On écrit de Tournay, 16 avril :

« Puisque nos journaux se taisent sur un fait grave qui s'est passé ici ces jours derniers, je vous écris pour le livrer à la publicité, car il est essentiel de savoir si l'exécution des mandats de la justice aura été impunément entravée à force ouverte par un membre du sénat ou par ses agens. Voici le fait en deux mots :

« M. L..... M....., membre du sénat, paraît être poursuivi par ses créanciers pour des sommes considérables. Soit qu'il ne veuille, soit qu'il ne puisse payer, des jugemens ont été rendus contre lui, et dernièrement une saisie mobilière avait été pratiquée à son domicile à Tournay. Le 15 de ce mois était le jour fixé pour la vente de ses meubles sur le marché public. L'huissier s'étant présenté pour l'enlèvement des objets saisis, trouva la maison gardée par de nombreux ouvriers de M. le sénateur armés de bâtons; de plus la porte était barricadée. La maréchaussée ayant été requise, la maison fut investie. Par refus d'ouvrir la force armée chercha à escalader les murs du jardin. Au premier abord elle fut repoussée et un maréchaussée fut blessé. Une brèche fut néanmoins pratiquée et sur la menace du commandant de faire feu, les ouvriers cherchèrent à s'esquiver avec leurs armes. Les meubles furent emmenés sur la place au moyen de charriots, le tout fut vendu ainsi qu'une voiture et un tilbury. Il n'y eut, dit-on, qu'un seul acquéreur qui racheta le tout pour le remettre au dépositaire.

« Cette dernière circonstance importe peu et je me serais également tu sur toutes les autres, car les affaires privées de M. le sénateur ne regardent que lui et sa famille, si la justice n'avait eu à souffrir de la résistance illégale opposée à ses arrêts. Là est la gravité du fait, et ce fait mérite d'autant plus la flétrissure de la publicité que l'auteur de la résistance fait partie de la législature. Or, qui respectera les lois, si ceux qui les font donnent le mauvais exemple de la résistance à leur exécution? J'espère au surplus qu'à la publicité, viendront se joindre des poursuites devant les tribunaux répressifs, et M. le procureur du roi ne manquera sans doute pas de les provoquer. C'est son devoir.

« J'ai commencé par vous parler des journaux de notre localité, je finirai par eux. Ces journaux ont plus d'une fois mis en doute votre indépendance, et ils sont tellement dépendants, eux, de certaine coterie que je n'ai pas besoin de désigner autrement, qu'ils n'ont osé souffler mot de l'affaire sur laquelle j'ai cru devoir appeler votre attention et celle du public. » (Ind.)

On n'a pas oublié que lord Palmerston, à l'une des dernières séances de la chambre des lords, avait annoncé qu'il avait reçu du général Sébastiani, les explications les plus satisfaisantes sur l'affaire du pilote enlevé à bord du paquebot l'Express. La correspondance officielle concernant cette affaire vient d'être publiée. Nous la reproduisons :

N<sup>o</sup> 1. — Extrait d'une dépêche adressée par le commodore Douglas au secrétaire de l'amirauté.

Sacrificios, le 28 décembre 1853.  
J'ai l'honneur de vous faire part de mon arrivée dans le golfe du Mexique, etc. Je vous transmets sous ce pli la copie d'une lettre écrite par le lieutenant Croke, commandant le paquebot de S. M. l'Express, pour se plaindre de la conduite du prince de Joinville. Je vais me mettre en communication avec l'amiral Baudin à ce sujet, etc. Voici la copie de cette lettre :

Le lieutenant Croke à M. F. Giffard, vice-consul de S. M. à la Vera-Cruz.

A bord du brick de S. M. l'Express, à la Vera-Cruz.  
Le 29 novembre 1853.

Monsieur, je vous prie de vouloir bien informer le ministre de S. M. à Mexico que le 27 courant, une demi-heure environ après avoir quitté le port de la Vera-Cruz, avec un pilote du pays à bord, en me rendant au mouillage de los Sacrificios, et un peu après avoir dépassé la corvette française la Créole, commandée par le prince de Joinville, j'aperçus le pavillon anglais (union-jack) flottant au mât de misaine de la Créole, et immédiatement après un coup de canon (dont le boulet tomba non loin de l'Express) fut tiré dans le but d'attirer mon attention. Aussitôt je mis en panne et la corvette s'approcha; un officier se rendit à mon bord, me présenta les complimens du prince en m'engageant de lui remettre les sujets mexicains que je

pouvais avoir sur mon navire, ainsi que le pilote. Je demandai à l'officier français s'il entendait parfaitement ce que je lui disais (la conversation ayant lieu en français), il me répondit qu'il me comprenait parfaitement. Je lui dis alors qu'il n'y avait aucun Mexicain à bord de l'Express, à l'exception de cet homme ne voulant pas quitter mon bord, et ensuite j'ajoutai qu'étant pilote à bord d'un navire de S. M. B. il se trouvait sous la protection du pavillon anglais, et qu'à moins d'y être contraint par la force, je ne souffrirais certainement pas qu'il me fut enlevé.

Le lieutenant français me répondit qu'il avait l'ordre formel de me prendre de force ce pilote. Je lui demandai alors pour la seconde fois s'il était bien sûr que telles fussent ses instructions, et s'il me comprenait bien. Il me répondit de rechef qu'il me comprenait parfaitement, qu'il était porteur d'un ordre émané du contre-amiral Baudin, et qu'il devait l'exécuter sans réserve. J'ordonnai alors au pilote de descendre dans les canots de la corvette, faisant remarquer à l'officier que S. A. R. aurait bien pu avoir la complaisance de me dire qu'il désirait avoir mon pilote, quand je passai près de sa corvette; ce à quoi l'officier me répondit que le signal n'avait été fait qu'après que j'eus dépassé la Créole. Je fus donc obligé de remettre à la voile sans pilote. J'ai cru devoir informer le ministre de S. M. de ces faits, laissant entièrement à S. Exc. le soin de cette affaire; je dois également informer S. Exc. M. Ashburnham, qu'à mon arrivée en Angleterre il sera de mon devoir de rendre compte de toutes les circonstances de cette affaire aux lords-commissaires de l'amirauté. Ces événements se sont passés une heure environ avant l'attaque du château de St-Jean d'Ulloa par les Français. Je suis, etc.

PS. J'oubliais de vous dire qu'ayant rencontré S. A. R. le prince de Joinville dans le château de St-Jean-d'Ulloa, le lendemain de la prise de cette Forteresse, le prince me témoigna tout le regret qu'il avait d'avoir été obligé de m'enlever mon pilote.

N<sup>o</sup> II. — (Extrait d'une dépêche du commodore Douglas au secrétaire de l'amirauté.)

Cronwallis, Sacrificios, le 31 décembre.  
Je viens d'avoir une explication satisfaisante avec le contre-amiral Baudin au sujet du pilote enlevé à bord de l'Express. Ça été une méprise de la part de S. A. R. le prince de Joinville, et le contre-amiral Baudin en a informé le gouvernement.

N<sup>o</sup> III. — Le comte Sébastiani au vicomte Palmerston.

Londres, le 5 avril 1853.  
Milord, je suis expressément chargé par le roi mon maître de témoigner au gouvernement britannique le profond regret qu'éprouve S. M. de l'enlèvement qui a eu lieu d'un pilote mexicain à bord du paquebot l'Express. Lorsque l'amiral Baudin a malheureusement prescrit cette mesure, il ignorait que le bâtiment appartenait à la marine britannique; cet incident n'a donc été que l'effet d'une méprise, et nullement d'un manque de respect pour le pavillon anglais. Sincèrement déplorée par le gouvernement du roi comme par le commandant de notre escadre, une pareille erreur ne se renouvelera pas, et les instructions les plus sévères prescriront désormais la plus scrupuleuse et la plus vigilante attention dans des circonstances analogues.

En portant ces explications à la connaissance de votre excellence, j'ose, au nom de mon gouvernement, lui exprimer sa confiance qu'elles paraîtront suffisantes au gouvernement britannique, et que rien n'altérera désormais l'union que nous avons nous-mêmes si à cœur de maintenir intacte entre les deux pays comme entre les deux pavillons.

Veillez agréer, milord, la nouvelle assurance de ma haute considération. Signé, H. SEBASTIANI.

N<sup>o</sup> 4. — Le vicomte Palmerston au comte Sébastiani.

Foreign-office, le 9 avril 1853.  
M. le comte, j'ai l'honneur d'accuser réception à V. Excellence de sa lettre du 5 courant, par laquelle V. Exc. m'informe qu'elle a été expressément chargée par le roi, son maître, de témoigner au gouvernement anglais le profond regret qu'avait éprouvé S. M. de l'enlèvement d'un pilote mexicain à bord du paquebot l'Express. V. Exc. m'informe en outre que, lorsque l'amiral Baudin a malheureusement donné cet ordre, il ignorait complètement que ce navire appartenait à la marine britannique, et cette mesure n'était que le résultat d'une erreur, et en aucune manière un manque de respect au pavillon anglais; que cette erreur que déplorait sincèrement le gouvernement du roi et le commandant de son escadre, ne se renouvelerait plus à l'avenir, et que les instructions les plus strictes allaient être données pour éviter le retour de circonstances analogues.

Je me suis empressé de mettre la communication de V. Exc. sous les yeux de la reine, ma souveraine, et j'éprouve la plus vive satisfaction à annoncer à V. Exc. de la part de V. M. que l'explication de cette affaire contenue dans votre lettre, de la part de S. M. le roi des Français, est entièrement satisfaisante. J'ajouterai de plus que le gouvernement de S. M. partage pleinement les sentiments d'amitié exprimés par V. Exc. de la part du gouvernement français et espère avec confiance que rien à l'avenir ne pourra troubler la force de cette union qui existe heureusement en ce moment entre les deux pays.

J'ai l'honneur, etc. PALMERSTON.

Liège, le 19 avril 1850.

A Messieurs les Rédacteurs du Politique.  
Les artistes du théâtre royal de Liège, réunis en société s'empressent d'exprimer par la voie de votre journal à MM. les administrateurs de la compagnie du gaz leur vive reconnaissance pour la faveur qu'ils leur font en renonçant à prélever pour la représentation de demain les frais considérables de luminaire qu'ils seraient en droit d'exiger.

Agrez, etc. Pour les artistes, les commissaires (signés) MONVAL, RENAUD.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 21 avril, les artistes réunis en société, auront l'honneur de donner pour la clôture de l'année théâtrale, au bénéfice de Mme Thibault, MM. Monval et Emery, le TOUR DE FACTION, drame-vaudeville. Le SONNEUR DE ST-PAUL, drame. THEOPHILE, vaudeville.

TAXE DU PAIN DU 20 AVRIL.  
Pain de seigle, 41 centimes au lieu de 40 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 51 c. au lieu de 50 c.  
Pain ménage, 62 c. de au lieu de 61 c.

ANNONCES.

ON A PERDU DEUX PETITS PAPIERS, pliés ensemble, dont l'un est un petit timbre, écrit presque entièrement. On donnera DIX FRANCS à qui les remettra au bureau de ce journal.

ON DEMANDE une BONNE D'ENFANT, sachant coudre, blanchir et repasser. S'adresser au bureau du Politique.

A LOUER, pour le 24 juin prochain, un BEAU QUARTIER indépendant, valant maison. S'adresser rue devant St-Thomas, numéro 285.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

ON DEMANDE, pour l'étude d'un notaire, à Liège, UN CLERC présentant de l'aptitude et pouvant fournir de bons renseignements sur sa moralité. S'adresser à M<sup>e</sup> PIRET, avoué, quai de la Sauvenière, à Liège, numéro 112.

A LOUER pour le 24 juin prochain, une BELLE MAISON, ayant porte cochère, cour, remise et écurie, sise rue Laruelle, près de la place St-Jean. S'adresser rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 9.

UN BON OUVRIER, pouvant remplir convenablement la besogne de premier garçon tailleur, peut se présenter chez BIERSET WATHELET, Md. tailleur, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 595.

LE MÊME DEMANDE DEUX BONS OUVRIERS, pour confectionner des Pantalons. Ils seront largement rétribués.

PASSAGE LEMONNIER, N. 52.

# J. FIRQUET,

MARCHAND TAILLEUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver de PARIS avec un ASSORTIMENT de NOUVEAUTÉS et d'Étoffes de Longchamps.  
Le même demande de BONS OUVRIERS TAILLEURS.

RUE VINAVER-D'ILE N. 606-2 NOUVEAU.

## M<sup>me</sup>. BEAUJEAN-BAYET

Demande des DEMOISELLES sachant travailler dans les MODES, ainsi que des OUVRIÈRES-LINGÈRES.

Au même numéro, UN TRÈS BEL APPARTEMENT, meublé ou non meublé, avec cuisine, à LOUER. 462

## M. DOMKEN,

TENANT

# l'Hôtel du Luxembourg

RUE SOEURS-DE-HASQUE,

A L'HONNEUR DE PRÉVENIR LE PUBLIC

QUE

## L'OUVERTURE

A EU LIEU LE DIMANCHE 7 AVRIL.

Cet HOTEL étant entièrement MEUBLÉ A NEUF, il espère que les soins qu'il mettra à satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence, ne leur laisseront rien à désirer tant pour le logement que pour la TABLE D'HOTE A UNE HEURE. 484

A VENDRE une MAISON de COMMERCE avec boutique, place, cuisine, pompe, citerne, 4 chambres, grenier, cave, rue d'Avroy, n° 575. S'adresser n° 576. 465

A LOUER, pour le 24 juin, DEUX MAISONS avec jardins, rue des Sœurs-Grises, n° 51 et 53. La première est occupée par M. le professeur LESBROUSSART. S'adresser pour les voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuvice, n° 24. 410

## A LOUER

POUR LE PREMIER MAI PROCHAIN,

UNE JOLIE

## MAISON DE CAMPAGNE

Avec jardin et bosquet, située sur Cointe, au-dessus du Grand Jonckeu.

S'adresser rue du Vert-bois, n° 354. 464

MM. les actionnaires de LA FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE sont invités à se réunir en assemblée générale, le mardi sept mai à neuf heures du matin à l'établissement, pour délibérer sur PLUSIEURS CHANGEMENTS à faire aux statuts de la Société.

Pour être admis aux assemblées générales il faut être porteur de dix actions au moins, ou avoir une reconnaissance de leur dépôt à la Banque de Belgique.

Ougrée, le 18 avril 1859. 477

LE JEUDI 2 MAI 1859, à 10 heures,

## ON VENDRA DÉFINITIVEMENT AUX ENCHÈRES,

En l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège,

## une maison neuve

TRÈS-SPACIEUSE,

Avec cour, pressoir, étable et autres bâtimens et 60 ares de jardin, prairie et cotillage, située en Glain, n° 756, près de Liège.

S'adresser, pour les conditions, audit notaire, et pour voir la propriété à M. Henri DISTER, audit Glain. 480

## ADJUDICATION DÉFINITIVE.

LUNDI 29 AVRIL 1859, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M<sup>rs</sup> DELBOUILLE et BIAR, notaires à Liège, en l'étude de ce dernier,

## A LA VENTE

D'UNE GRANDE ET

# BELLE FONDERIE,

située près du Pont-Maghin au dit Liège, consistant en deux réverbères fort bien construits, quatre grandes fosses à mouler les grosses pièces et à fabriquer des eaux; étuves à sécher les moules; trois cheminées à couplots et forge de maréchal; atelier de moulage en terre, grand magasin, grands greniers, cour avec large et commode entrée.

Cette FONDERIE est munie d'un chariot, d'un treuil pour enlever et transporter les grosses pièces; d'une quantité de chasisis en fer et en bois, tables à moules, etc.

Les bâtimens sont en très-bon état et couverts en ardoises et tuiles.

Cette propriété, située à proximité de la Meuse, a une façade sur la rue des Fossés Saint-Léonard de 37 1/2 mètres et présente tous les avantages désirables pour y faire un grand établissement industriel.

On peut la voir tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de relevée, et traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la mise en adjudication. 481

# Vente D'UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ

SITUÉE A FLÉMALLE-HAUTE.

MERCREDI 15 MAI 1859, à 2 heures de relevée, En l'étude et par le ministère

DE MAITRE DE BEFVE, NOTAIRE A LIÈGE IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN

## Beau et Bon Bien,

Situé à Flémalle-Haute, longeant la grand'route de Liège à Huy, à proximité de la Meuse, dans un site très-agréable, et consistant en DEUX CORPS de BATIMENS avec environ 13 hectares 50 ares et 2 centiares (15 bonniers 5 verges grandes ancienne mesure) de terres très-fertiles et d'excellentes prairies supérieurement arborées.

La vente aura lieu d'abord en détail, puis en masse. S'adresser, pour connaître la formation des lots et prendre inspection des titres de propriété, ainsi que des conditions de la vente, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, numéro 281-19, où le plan de la propriété est déposé. 478

## VENTE

DE

# BONNES RENTES.

VENDREDI 26 AVRIL 1859, à 9 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de maître DELEXHY, notaire, en son étude, sise rue Saint-Séverin, à Liège.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DES

RENTES ANNUELLES ET PERPÉTUELLES SUIVANTES :

1<sup>o</sup> Une RENTE de 50 florins Brabant-Liège, due par Laurent Riga et autres, demeurant aux Tawes, commune de Liège.

2<sup>o</sup> Une AUTRE de 28 florins due par le sieur Damave, représentant Franquet de Houtain-Saint-Siméon.

3<sup>o</sup> Une AUTRE de 16 florins due par Nicolas-Joseph Docteur de Jehay-Bodegnée.

4<sup>o</sup> Une RENTE de 15 florins Brabant-Liège, due par Théodore Petitjean et consorts, à Fexhe-Slins.

5<sup>o</sup> Une AUTRE de 75 florins due par Frédéric Braconnier, propriétaire à Tilleur.

6<sup>o</sup> Une AUTRE de 75 francs, due par monsieur Louis-Léonard-Joseph Lhoest, fabricant de papiers peints, rue Souverain-Pont, à Liège.

7<sup>o</sup> Une RENTE de 75 francs 52 centimes, due par Louis Havelle, rue Pierreuse, à Liège.

8<sup>o</sup> Une RENTE de deux setiers d'épeautre due par M. Flaba de Limont.

9<sup>o</sup> Une RENTE de treize setiers due par Gilles-Joseph Ransin et autres de Fize-Fontaine.

10<sup>o</sup> Une autre de 5 muids 6 setiers 2 tiers due par Jean-Baptiste Delmolte et autres de Saint-Georges.

11<sup>o</sup> Une autre de 9 fs. due par la V<sup>e</sup> Joseph Palente et Gilles Stokay de Bodegnée.

Toutes ces rentes sont payées exactement et sont conservées par des titres nouveaux et inscriptions en bonne forme.

S'adresser audit notaire pour prendre inspection des titres. 479

## BELLE VENTE

DE

# MEUBLES.

Le LUNDI 22 AVRIL courant, à 9 heures du matin, et jour suivant s'il y a lieu, M<sup>r</sup> REGNIER, notaire à Olne,

VENDRA PUBLIQUEMENT,

à la maison de campagne, à Vaux, commune d'Olne, de feu Madame CLOSET née BOUHA,

## tout le Mobilier

QUI LA GARNIT, consistant en :

Gardes robes, Armoires, Commodes, Secrétaires, Encoignures, Tables, Canapés, Fauteuils, Chaises bourrées en crins, Pendules, Horloges, Consoles, Chiffonniers en acajou, Tables de nuit, 14 Lits complets, Courtepointes, Tapis de tables, Rideaux, Poêles, Batterie de cuisine, Cuivrie, Etainerie, Fayence, Verres, Gobelets, Cristaux, Bouteilles, Cruchons, 100 bouteilles de vin de Rhin, Voiture suspendue, Harnais de chevaux, Bois, Terrasses, Planches, Tonneaux, Ferrailles, 5 beaux Lauriers et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT. 445

MERCREDI 15 MAI, à une heure de relevée,

en l'étude de M. le notaire DELIEGE, à Fléron, on VENDRA en masse et en détail, UNE FERME, UN BEAU QUARTIER DE MAITRE et PLUSIEURS MAISONS, couvertes en ardoises, avec 19 à 20 bonniers de TERRES, JARDINS et PRAIRIES bien arborées, le tout ne faisant qu'un ensemble et situé près de la chapelle de Noblehaye, commune de Bolland et à un quart de lieue de Herve; on donnera toute facilité pour le paiement en laissant une partie du prix en rente, le tout si on le désire, moyennant hypothèque, entre tems on pourra traiter de gré-à-gré en masse ou en détail. 485

## VENTE

D'UNE

# BELLE FERME.

SITUÉE A LAMBERMONT,

ET

D'UNE RENTE BIEN CONSTITUÉE.

LE LUNDI 6 mai prochain, à une heure de relevée, au domicile de J. G. DELCOUR, à LAMBERMONT, les héritiers de Mathieu Joseph HENDRICK,

FERONT PROCÉDER,

pardevant M. le juge de paix du canton de Spa, par le ministère du notaire DE LEAU, conformément à la loi du 12 juin 1816,

A LA VENTE PUBLIQUE,

D'ABORD EN SEPT LOTS ET ENSUITE EN MASSE,

## D'une Belle Ferme,

SITUÉE A LAMBERMONT,

composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation en très-bon état avec environ sept bonniers en vergers, prairies et terres de première classe, et d'une RENTE à cinq pour cent, au capital de 541 francs 10 centimes, due par les représentans de Mathieu Fassin, de Lambermont.

La désignation détaillée de ces biens et de la composition des lots, se trouve dans les placards qui sont apposés à Lambermont et dans les communes environnantes.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M<sup>r</sup> DE LEAU, notaire à Ensival. 467

## VENTE

DU

# PRESBYTÈRE D'ANS.

LE LUNDI 6 MAI 1859, à 3 heures de l'après-midi, En la demeure de M. Noël FALISE, à l'enseigne de Marengo à Ans,

IL SERA PRODÉ

PAR LE MINISTÈRE DE M<sup>r</sup> DE BEFVE, NOTAIRE A LIÈGE,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHÈRES,

DE LA

## MAISON PRESBYTERALE D'ANS

SISE EN LIEU DIT : RUELLE DU CURÉ,

Avec les jardins en dépendant, d'une contenance de 6 ares 46 centiares.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée, d'un salon, cabinet à côté, salle à manger, cuisine et à l'étage, de plusieurs pièces, greniers, caves, fournil, puits, citerne et une grande cour.

S'adresser pour connaître les conditions, à M. le desservant de l'église d'Ans, audit notaire DE BEFVE et à M. DANTHINNE, rue sur Meuse à l'Eau, n° 946. 449

## BELLE VENTE

DE

# BESTIAUX,

ATTIRAILS DE LABOUR

ET MEUBLES.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 23, 24 et 25 Avril 1859, à 10 heures,

Monsieur le baron de Moffarts d'Houchenée, cessant son exploitation fera VENDRE AUX ENCHÈRES au château d'Houchenée, par le notaire THYRION,

## tout le bétail et mobilier

garnissant sa ferme, rien réservé ni excepté, savoir :

LE MARDI 23 :

1<sup>o</sup> 15 chevaux dont 7 hongres, 7 jumens et un poulain d'un an.

2<sup>o</sup> 24 bêtes à cornes de la plus belle race hollandaise, acclimatées depuis longues années, dont 17 vaches et génisses pleines, 2 génisses et 5 taureaux de différens âges.

3<sup>o</sup> 6 pores dits nourraies.

4<sup>o</sup> Une bonne calèche et deux boguets ayant peu servi, 4 chariots dont un à jantes larges, charrette, tombereaux, tonneaux à conduire les piscines et à lessiver, 12 charrues, un grand cultivateur, rayonneur, houes à cheval, charrue à buter les pommes de terre, herse en fer, 10 en bois, semoir à roulettes, tranche-racines, 5 rouleaux, diable-volant, cribles et tous les attirails de labour.

LE MERCREDI 24 :

Un superbe troupeau de 400 bêtes à laine, mérinos, race pure, dont 100 mères avec leurs agneaux, 100 moutons de six dents, le reste en bêtes de 4 dents, antenois, antenoises et agneaux d'un an, le tout très-sain.

ET LE JEUDI 25 :

Tout le mobilier de la ferme, batterie de cuisine, linges, lits, couvertures, 2 tonneaux à battre le beurre, tinnes, tonneaux, 20 tonnes de très-bon vinaigre, 2,000 livres de lard, etc., etc. - A CREDIT moyennant caution connue. 528

## LES MAUX DE DENTS

Les plus aigus, sont calmés subitement par l'EAU du docteur O'MEARA qui détruit la carie et raffermi les gencives.

Dépôt, à Liège, chez M. ALBERT, pharmacien, et à Verriers, chez M. L. ETIENNE. 1656

Le lundi 22 avril 1839,

A 10 HEURES DU MATIN,  
Le notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château,  
VENDRA AUX ENCHÈRES,

1er. LOT. Une PIÈCE DE TERRE à labour et Pré, mesurant 17 ares 45 centiares (4 verg. gr.) environ, tenue par Lambert Romain.  
2me. LOT. Une PIÈCE DE TERRE à labour, contenant 8 ares 72 cent. (2 verg. gr.) environ, tenue par André Simonis.  
Ces Immeubles sont situés en lieu dit à la Bâche, près de la Fourchette à Bressoux, commune de Liège.  
On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de la VENTE, en l'étude dudit notaire BOULANGER. 452

### CATALOGUE DES LIVRES

BELLE ET RICHE BIBLIOTHÈQUE,

Dont la Vente aura lieu Mardi 25 et Jeudi 25 avril 1839, à 2 heures de relevée, à la Salle de Vente de M. A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège, où le catalogue se distribue.  
Au nombre des ouvrages curieux qui se trouvent dans cette bibliothèque, on compte plusieurs MANUSCRITS et LIVRES D'HEURES, sur vélin, et d'autres raretés bibliographiques.  
PRIX : 10 CENTIMES. 453

### VENTE

## BOIS SCIÉS,

DANS LE CHANTIER DU SIEUR JADOT,  
A AHIN.

Le 25 AVRIL 1839, à 2 heures de relevée,

ON VENDRA AUDIT CHANTIER :

1° CENT TRENTE-CINQ MILLE PIEDS planches, quartiers, feuillet, barreaux, horons, posselets, terrasses et wères en Chêne.  
2° QUATORZE MILLE PIEDS, horons, planches et quartiers en Hêtre.  
3° Quantité de Vernes et de Baliveaux, etc.  
A CREDIT, à la recette du notaire LOUMAYE. 442

### VENTE

POUR  
CAUSE DE DÉCÈS

## CESSATION DE COMMERCE.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le vingt-trois Avril courant, à 2 heures, IL VENDRA, au n. 12, Fond de Lempereur,

## LES MEUBLES

qui s'y trouvent notamment trois Hautes Garderobes, Tables, Chaises, quantité de douzaines de serviettes et de nappes, literie, batterie de cuisine, plusieurs pièces de toile, fils et cordons et autres objets.

le mardi 23 avril 1839,

A 2 HEURES DE RELEVÉE,

En la demeure de M. Moysse, à Ougrée, le notaire GILON,

EXPOSERA EN VENTE AUX ENCHÈRES,

## DEUX MAISONS

EN BON ÉTAT,

Et avantageusement situées à Ougrée, près des établissements industriels,

## PROPRE AU COMMERCE.

S'adresser audit notaire, pour voir les titres et connaître les conditions. 446

## A SURENCHÉRIR

D'UN 20me.,

Jusqu'au 22 AVRIL courant à midi, en l'étude de Maître DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège,

## Bonne Maison,

Située à Liège, rue Saint-Séverin, n. 719, avec une écurie, grandes caves, deux cours, puits, pompe, citerne, etc., le tout d'une superficie d'environ 225 mètres.  
Adjugée provisoirement au prix de 10,500 francs.  
Cette MAISON convient pour y établir toute espèce de magasin.  
Il y a toute sécurité et facilité; l'acquéreur peut conserver la majeure partie du prix à intérêt à 4 p. c. 581

JEUDI 2 MAI 1839, à une heure de relevée,

## LE CONSEIL DE FABRIQUE

FERA EXPOSER

EN VENTE PUBLIQUE

Par le notaire GREGOIRE de DALHEM, chez M. le bourgmestre DUPONT à CHERATTE, LE

## PRESBYTÈRE

actuel du même lieu, avec jardin et verger d'un ensemble de 51 ares 55 centiares, garnis d'arbres à fruits de la meilleure qualité et en plein rapport.  
Cette propriété, dont la maison est en très-bon état, assez bien distribuée et spacieuse et le terrain de première classe, est agréablement située à proximité du château et de la nouvelle route projetée.  
S'y adresser pour la voir, ainsi que pour le cahier des charges, de même qu'au bourgmestre ou au notaire. 465

A VENDRE

PAR

## Expropriation forcée.

1er. lot.

Une belle et spacieuse maison, bâtie totalement à neuf, portant le numéro 20-751, avec cour et remise derrière, circonstances et dépendances, située rue de la Régence, occupée par les époux Beck-Steins.

2me. lot.

Une maison, bâtie à neuf, circonstances et dépendances, portant le n° 10-734, située rue du Crucifix, occupée par le sieur Collard, tapissier.

3me. lot.

Une maison portant le numéro 20-705, circonstances et dépendances, avec une petite cour derrière, située rue de l'Étuve. Elle n'est pas habitée.  
Ces immeubles sont situés en la ville de Liège, quartier du Sud, arrondissement et province de Liège.

Ils ont été saisis par procès-verbal de l'huissier Jacques-Nicolas Degueldre, en date du premier octobre 1800 trente-huit, enregistré le lendemain.

A la requête de Messieurs Conrad-Lambert-Servais Deharlez, receveur de l'enregistrement; Simon-Marie-Joseph Deharlez, rentier sans profession, demeurant l'un et l'autre à Liège; Charles-Bernard-Arnold Deharlez, rentier sans profession, demeurant à Deulen; et de mademoiselle Agnès-Françoise-Marguerite Deharlez, rentière sans profession, demeurant à Liège.

1° Sur Pierre-Théodore Flechet, avocat, en qualité de syndic provisoire de la faillite de Jean-Pierre Beck-Steins; 2° ledit Beck-Steins, ci-devant marchand ébéniste, et 3° Marie Steins, sans profession, épouse de ce dernier, demeurant tous à Liège.

Deux copies entières dudit procès-verbal, ont été, avant l'enregistrement, laissées à Messieurs Jean-Joseph Tilman, bourgmestre de la ville de Liège, et Lambert-Joseph Defize, greffier de la justice de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la même ville.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothèques établi à Liège, le quatre octobre 1800 trente-huit, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant en la même ville, le dix du même mois.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente desdits immeubles, aura lieu à l'audience desdites du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 4 décembre 1800 trente-huit, dix heures du matin.

M. Gérard-Renier Bertrand, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue Saint-Séverin, numéro 74-55, occupe pour les saisissants.

Je soussigné commis-greffier au tribunal civil de première instance, séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du code de procédure civil, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le onze octobre 1800 trente-huit.

Enregistré à Liège, le treize octobre, 1858, folio 26, case 7, reçu pour enregistrement 3 francs 40 centimes, pour rédaction un franc 55 centimes, pour additionnels un franc 25 centimes. Total cinq francs 96 centimes. Le receveur. (Signé) DEHARLEZ.

Les trois publications voulues par la loi ayant été faites, l'adjudication préparatoire était fixée au vingt-deux janvier dernier, mais le syndic provisoire, ci-dessus qualifié, fit signifier une requête d'opposition aux poursuites.

Par jugement du tribunal de 1re instance de Liège, du quinze décembre 1858, confirmé par arrêté de la cour d'appel, de la même ville, du vingt-six février suivant, la continuation des poursuites a été ordonnée.

En conséquence, l'adjudication préparatoire a eu lieu le neuf avril 1859, et l'adjudication définitive est fixée à l'audience du dix-huit juin suivant, dix heures du matin; elle aura lieu sur les mises à prix de cinquante mille francs pour le premier lot, six mille francs pour le deuxième lot, et trois mille francs pour le troisième lot, prix moyennant lesquels lesdits immeubles ont été adjugés préparatoirement.

BERTRAND, avoué. 475

## A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.  
On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément  
2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques.  
S'adresser place St. Denis, n. 657.

## VENTE D'IMMEUBLES

A FLÉMALLE-GRANDE,

PAR SUITE DE SURENCHÈRE ET D'INFIRMATION.

LE JEUDI 25 AVRIL 1839, à 2 heures de relevée, en la demeure du Sr. Mathieu KINON, à Flémalle-Grande, IL SERA PROCÉDÉ, par le ministère du notaire FRAIKIN et à l'intervention de M. le Juge-de-Paix,

A LA

VENTE AUX ENCHÈRES

## DES IMMEUBLES

CI-APRÈS, SAVOIR :

Premier LOT.

Un CORPS DE BATIMENT très-spacieux avec écurie, étables, et autres dépendances et un beau jardin y annexé, le tout tenant à la grande route et au chemin de l'église.

2me. LOT.

DEUX MAISONS d'habitation avec cour et deux petits jardins; le tout contigu, aboutissant également à la grande route.

3me. LOT.

Une PRAIRIE de la contenance de 18 ares 10 cent., située vis-à-vis des deux premiers lots.

4me. LOT.

Et un PRÉ-JARDIN de 4 ares 40 cent. au Tige, sur la mise à prix de 450 FRANCS, montant de la vente primitive surenchère.  
S'adresser audit notaire. 476

## VENTE D'UNE MAISON, SITUÉE A JUPILLE.

LUNDI 6 MAI 1839, à 11 heures du matin,

M. LAMBINON, notaire,

VENDRA PUBLIQUEMENT,

en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

## UNE MAISON

récemment bâtie en pierres et briques, couverte en tuiles, avec usine, forge, cour et un jardin y contigu, contenant 75 ares 767 milliars, situées en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille, joignant d'un côté au ruisseau de Fléron à Jupille, de deux autres à M. Jean Gabriel Fléron, et d'un 4. à la veuve Henrion.

Cette MAISON est libre de toutes charges quelconques, et des grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix.  
S'adresser audit notaire LAMBINON. 416

## BOURSES.

PARIS, LE 18 AVRIL.

5 p. c. . . . .	81 25	Mutualité. . . . .	—
4 p. c. . . . .	101 40	Act. Réunies. . . . .	—
5 p. c. . . . .	110 50	B. c. d'Anvers. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	2670	Dette active. . . . .	20 1/2
Ob. de la v. de Par. . . . .	1195	Passive. . . . .	4 5/8
Emp. belge. . . . .	—	Emp. romain. . . . .	102 5/4
Soc. générale. . . . .	—	Naples. . . . .	101 45
B. de Belg. . . . .	755	Emp. port. 5 p. c. . . . .	—

ANVERS, LE 19 AVRIL.

Anvers. Dette act. . . . .	104 1/4	Prusse. Em. à Berl. . . . .	126	A
„ Dette diff. . . . .	50 1/2	Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/2	A
Emp. de 48 milli. . . . .	100 5/4	Et. R. Levée 1852. . . . .	101 1/4	P
„ de 50 milli. . . . .	91 1/2 et P	Cert. à A. 1854. . . . .	99 5/8	A
Hollande. Det. act. . . . .	—			
„ Rente rem. . . . .	—			
Autriche. Métalliq. . . . .	107			
„ Lots de fl. 100. . . . .	—			
„ „ 250. . . . .	475			
„ „ 500. . . . .	810			
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	119			
„ „ 500 . . . . .	139 5/8 à 5/4			
Bésil. E. L. 1854. . . . .	78 5/4			
Espagne. Ardoin. . . . .	16 16 1/8 et A			
Dette passive 1854. . . . .	—			
„ différée. . . . .	—			
Danemar. E. Not. . . . .	96			
Dito à L. . . . .	74			

CHANGES.

Amsterd. C. jours . . . . .	1/4 0/0 p	A
„ Id. 2 mois. . . . .	—	—
Rotterd. C. jours. . . . .	1/4 0/0 p	P
„ Id. 2 mois. . . . .	—	—
Paris. C. jours. . . . .	1/8 av	P
„ Id. 2 mois. . . . .	5/8 9/10 p	A
Londres. C. jours. . . . .	59 1/11	P
„ Id. 2 mois. . . . .	59 8	A
Francfort. C. jours . . . . .	56 1/16 p	P
„ Id. 5 mois. . . . .	55 5/8	A
Bruxelles et Gand. . . . .	1/4 p.	A

BULLETTIN DE BOURSE.

On a fait beaucoup d'affaires en obligation ardoin, qui ont été négociées de 16 1/8 à 16 1/4 au comptant et de 18 à 18 1/8 A 1/4 P. coupon détaché. Les primes étaient plus chères qu'hier et plus recherchées. Le cours de Paris d'hier est de 1/4 0/0 en hausse. Fonds Belges en hausse et bien tenus. Le 5 0/0 à 100 5/4 A. Le 5 0/0 71 5/8 3/4. Le 4 0/0 moins recherché, était offert à 91 1/2. Actions faibles avec peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 19 AVRIL.

Dette active 2 1/2 . . . . .	55 1/4	Brasseries. . . . .	—	
Emp. Rotschild. . . . .	100 1/2	Tapis. . . . .	—	
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—	
Emp. de 50 milli. . . . .	91 1/4	Mutualité. . . . .	105	
Id. de 57 mil. . . . .	71 5/8	S. C. Bruges. . . . .	—	
Emp. de 1852 (4). . . . .	94 1/2	Monceaux. . . . .	—	
Act. de la Soc. G. . . . .	775	Act. Réunies. . . . .	—	
Emp. de Paris. . . . .	1648	Borinage. . . . .	—	
S. de Comm. de c. . . . .	—	Houyoux. . . . .	—	
B. de Belgique. . . . .	71 1/2	Papeterie. . . . .	—	
C. de S. et Oise. . . . .	100 1/4	Lits de Fer. . . . .	—	
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourgeoise . . . . .	—	
Banque Foncière. . . . .	94 1/2	Civile. . . . .	—	
Idem. . . . .	100	Herve. . . . .	—	
Fleuu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—	
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—	
Schessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—	
Soc. Nationale. . . . .	—	Holl. Dette active. . . . .	54 1/2	A
Levant du Fleuu. . . . .	—	Losrenten inscrit. . . . .	—	—
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. . . . .	—	—
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	95 5/8	A
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. . . . .	16 1/4	P
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—	—
Chatelneau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bésil. E. de Roth. . . . .	—	—
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101	—

Imprimerie de J.-B. NOMBENT, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 623.